

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : huit

L'an deux mil dix-neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. AURIERE André - M. PAGET Olivier –  
M. GIRINAL Jean Marc – M. LAMIDIEU Lionel - Mme Lucienne GUENOT- Mme COSTILLE  
Brigitte

Absent excusé : M. MILLET Hervé.

Absente : Mme GAUTHEROT Annick.

Monsieur AURIERE André a été élu secrétaire.

Date de convocation : 18 septembre 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 août 2019 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 août 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

### **2/ Situation financière : chiffres clés exercice 2018 :**

Le Maire remet aux conseillers un document de synthèse sur la situation financière de la commune, établi par les services de la trésorerie de Rioz.

Ce document fait apparaître notamment que :

. Les recettes de fonctionnement, composées pour l'essentiel des impôts locaux, de la dotation de l'Etat et de la vente des produits de la forêt, s'élèvent, pour l'année 2018, à 105 123€ soit l'équivalent de 345€/habitant alors que la moyenne départementale (pour les communes de 250 à 500 hab.) est 714€/hab. et régionale 686€/hab.

. Les taux d'imposition sont plutôt bas par rapport à la moyenne départementale : taxe d'habitation : 3.81% (moyenne départementale : 6.72%), taxe foncière : 6.91% (moyenne départementale : 9.92%). En revanche, les valeurs locatives sont en moyenne plus élevées.

. Les dépenses de fonctionnement sont de faible niveau : 236€/hab. alors qu'elles s'élèvent à 464€/hab. au niveau du département et 515€ en moyenne régionale.

. La commune n'a pas d'emprunt à ce jour . L'encours de la dette dans les communes de 250 à 500 hab. s'élève en moyenne à 601€/hab. au niveau départemental et 502€/hab. au niveau régional.

. La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent résultant des recettes de fonctionnement qui peut permettre de financer des dépenses d'investissement, s'élève, en moyenne, sur les 5 dernières années, à 35000€, soit une moyenne de 108€/hab. pour une moyenne nationale de 87€/hab.

Le Maire rappelle également que la dotation annuelle de l'Etat (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement) a fortement baissé de 2014 à 2017. Elle est passée de 21 600€ à 14 900€ (-31% sur la période). Elle est stable depuis 2017.

Le document complet est consultable en mairie.

### **3/Aménagements des espaces publics:**

Le Maire présente le dernier estimatif des travaux concernant l'aménagement de la Grande rue. Son montant s'élève à 725 000€ auquel s'ajoute l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et de la fibre optique d'un montant de 495 000€.

Il reste également à définir l'aménagement le long du muret bordant le clos et la nature du revêtement de la chaussée (bi-couches ou enrobé).

A ce stade du dossier, les subventions prévisionnelles (hors enfouissement des lignes) sont de l'ordre de 320 000€.

Par ailleurs, compte tenu de notre capacité d'autofinancement, le Maire propose de limiter les remboursements de prêt à hauteur d'environ 20 000€/an, soit une capacité d'emprunt de l'ordre de 350 000€. Il y a donc des choix à faire pour ne pas dépasser ces montants, notamment au niveau de l'enfouissement des lignes (faut-il réaliser la totalité ou une partie), le revêtement de la chaussée (bi-couches ou enrobé ?).....

Après débat, il apparaît que certaines composantes du dossier méritent d'être précisées avant décision ; notamment le redimensionnement des espaces pavés et le chiffrage des espaces verts.

Le Maire précise qu'une réunion avec le cabinet CASSANI est fixée au jeudi 26 septembre à 17H00 et invite les conseillers qui pourraient se rendre disponibles, à y assister.

Les arbitrages, sur la base des orientations indiquées ci-dessus, devront être rendus lors de la prochaine réunion du Conseil.

### **4/ Questions diverses :**

. Le Maire présente le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays Riolais. Ce document peut être communiqué en en faisant la demande à la Communauté de Communes.

. Opération Participation citoyenne ou encore appelée Voisins vigilants : une réunion publique dont l'objectif est de présenter la démarche, sera animée par la gendarmerie **mardi 22 octobre à 20H00.**

. Le Maire informe le Conseil de la tenue de l'Assemblée Générale du Comité Carnaval du Pays Riolais, jeudi 26 septembre à 20H00 à la mairie de Rioz. Le comité souhaite ouvrir cette assemblée au plus grand nombre, notamment aux associations et aux bénévoles de tout le territoire riolais.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 29 octobre 2019 à 20H00**